

qu'on ne vous prévienne contre ses procédés, elle n'a pas cru qu'il convînt que vos protégés fussent les derniers à vous informer de ce qui les intéresse.

Agréez donc, Monseigneur, que la Société royale réclame la continuation de votre faveur et de votre protection dans la vue de maintenir sa liberté et la tranquillité si nécessaires à ses exercices. Elle ose espérer que vous accorderez aussi votre approbation à la conduite prudente et modérée qu'elle a tenue dans cette circonstance. Elle touche sous vos auspices à un nouveau degré d'illustration. Feu M. Christin, son secrétaire, lui a fait plusieurs dons par son testament, et a fondé le prix annuel d'une médaille d'or en faveur des savants qui voudront concourir au travail proposé et jugé par la Société royale. La place que cette compagnie vient de me confier, ne me permet pas, Monseigneur, de vous laisser ignorer ces différents événements, et je n'ai point de fonction plus flatteuse à remplir que celle qui me fournit l'occasion d'unir aux vœux et aux hommages de mes confrères le témoignage du profond respect avec lequel je suis, etc. ,

IX. *Lettre de M. Dalember à M. Bourgelat, du 7 avril 1755.*

Monsieur,

Si la conduite qu'on a tenue à mon égard dans l'affaire du P. Tolomas ne m'avoit accoutumé à n'être plus surpris de rien, j'avoue que je le serois extrêmement de ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre dernière lettre. Il faut avoir une grande envie de calomnier, même en pure perte et sans la moindre vraisemblance, pour oser répandre, comme l'on fait, qu'ayant reconnu les fausses démarches dans lesquelles vous m'aviez engagé, je me suis brouillé avec vous sans retour. Je vous prie, Monsieur, d'assurer tous ceux à qui on veut persuader cette ridicule nouvelle (car je ne parle point de ceux qui la répandent sans la croire), que je vous